



Pour un budget inclusif et solidaire à l'égard des personnes en situation de handicap

Avis

Présenté à la Commission sur les finances et l'administration dans le cadre de la consultation prébudgétaire 2021

Août 2020

Travail de rédaction :

Mélanie Beauregard

Agente de défense des droits, responsable des dossiers habitation et vie municipale

Travail de relecture et de correction :

Emely Lefrançois

Responsable des communications et du secrétariat

Pour toutes informations, commentaires ou renseignements, veuillez contacter :

Mélanie Beauregard

Agente de défense des droits, responsable des dossiers habitation et vie municipale

mbeauregard@exaequo.net

514 288-3852 poste 225

Qui sommes-nous?

Fondé en 1980, Ex aequo est un organisme montréalais qui se consacre à la promotion et à la défense collective des droits des personnes ayant une déficience motrice. Il promeut l'accessibilité universelle comme moyen de rendre possible l'inclusion sociale. Les différentes facettes de l'inclusion défendues par Ex aequo sont : le transport, la vie municipale, la santé et les services sociaux, l'habitation, la parentalité et l'action citoyenne. La promotion et la défense des droits chez Ex aequo se réalisent par des activités par et pour les membres qui peuvent prendre différentes formes : information, formation, sensibilisation, représentation, concertation, mobilisation et revendication. Ex aequo développe ses dossiers en concertation avec d'autres organismes de personnes ayant des limitations fonctionnelles. De plus, il représente l'ensemble de ces personnes auprès de plusieurs instances publiques. Sur les mobilisations plus larges, Ex aequo s'allie au grand communautaire et aux autres groupes de la société civile afin de porter des revendications au niveau local, régional et provincial.

Introduction

Le présent document a pour objectif de rappeler à la Ville de Montréal son engagement à l'égard de l'accessibilité universelle et, plus largement, de l'inclusion des personnes en situation de handicap. En effet, à la lecture du document de la consultation « Perspectives budgétaires 2021 », Ex aequo se questionne quant aux répercussions de certaines mesures envisagées par la Ville sur les personnes en situation de handicap. Par conséquent, les recommandations présentées dans cet avis ne sont pas de type budgétaire, mais visent plutôt à ce que la relance économique et le budget soient réellement inclusifs. Autrement dit, la relance économique ne doit pas se faire au détriment des groupes déjà marginalisés, dont les personnes en situation de handicap.

À partir des données statistiques obtenues par l'Institut de la statistique du Québec dans le cadre de l'Enquête québécoise sur les limitations d'activités, les maladies chroniques et le vieillissement 2010-2011, il est estimé que 32% des

Montréalais et Montréalaises vivent avec une incapacité¹. Ainsi, près d'une personne sur trois rencontre, dans son quotidien, des obstacles liés à des limitations d'ordre physique, sensoriel, psychique ou intellectuel.

Les personnes en situation de handicap forment donc un groupe important de la société, et ce, même si elles sont trop souvent invisibilisées et oubliées. Dans cet avis, nous exposerons la nécessité de prendre en considération, en amont, les besoins de ces personnes et de les consulter. Pour ce faire, nous illustrerons, au moyen de deux enjeux soulevés par la Consultation, la façon dont la participation citoyenne des personnes en situation de handicap demeure précaire et comment les coupures de services ou les nouveaux investissements peuvent avoir un impact réel sur celle-ci et leur quotidien.

Le déneigement

Avant la pandémie, plusieurs initiatives de la Ville de Montréal étaient (et sont toujours) mises en place afin d'assurer l'inclusion des personnes en situation de handicap. Par exemple, en février 2020, la Ville annonçait la bonification substantielle de son programme d'adaptation de domicile (PAD Montréal) et en mars dernier, la Ville lançait le Chantier en accessibilité universelle 2020-2024.

Malgré ces deux exemples, il n'en demeure pas moins que de nombreux obstacles perdurent pour les personnes en situation de handicap, tel que les enjeux liés au déneigement montréalais. Par exemple, dans le cadre de l'Escouade neige² 2019-2020, il a été démontré que les personnes en situation de handicap et les personnes âgées étaient peu satisfaites de la qualité du déneigement. En effet, 70,37% des participants considèrent que le déneigement aux intersections n'est pas adéquat. D'ailleurs 44,44% des observations

¹ Institut de la statistique du Québec (ISQ) (2013). Taux d'incapacité selon le sexe et l'âge, population de 15 ans et plus, Québec et régions sociosanitaires : Montréal. Enquête québécoise sur les limitations d'activités, les maladies chroniques et le vieillissement 2010-2011 (EQLAV). https://www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/sante/etat-sante/incapacite/taux_incapacite_sexe.html#de_temps_refrn=2010-2011&tri_tertr=9106

² Escouade neige est un questionnaire visant à évaluer la satisfaction des personnes en situation de handicap et âgées vis-à-vis des pratiques de déneigement sur le territoire montréalais.

qualifient le déneigement comme étant très insatisfaisant³. Quant au déneigement des débarcadères (situés près d'une résidence privée ou situés dans un lieu public), dans l'ensemble, le déneigement est jugé insatisfaisant. Plus précisément, 88,89% des observations des débarcadères privés sont qualifiés, par les répondants, comme étant très insatisfaisant alors que 66,67% des observations des débarcadères publics sont qualifiés, par les répondants, comme étant insatisfaisant (plutôt insatisfaisant; très insatisfaisant)⁴.

Même si ces données témoignent de la perception des personnes à mobilité réduite quant au déneigement, cela n'empêche pas que les conséquences sont réelles pour ces personnes. Plus précisément, la qualité du déneigement affecte considérablement la mobilité et les déplacements de celles-ci. L'hiver, plusieurs d'entre elles se retrouvent confinées à leurs domiciles et dans l'impossibilité de réaliser leurs activités (sociales, culturelles, etc.) et de respecter leurs responsabilités (familiales, professionnelles, etc.).

Dans un contexte où la Ville éprouve déjà de la difficulté à respecter ses engagements en matière d'accessibilité universelle hivernale, Ex aequo souhaite exprimer ses réticences quant à la possibilité de « revoir à la baisse ou même limiter certains services »⁵, dont le déneigement. Chez Ex aequo, nous sommes bien conscients des défis posés par le contexte de la pandémie mondiale ainsi que la relance budgétaire. Toutefois, avant d'agir, il est essentiel de bien évaluer les conséquences d'une coupure ou d'une baisse de service (dans ce cas-ci, le déneigement) sur l'ensemble des Montréalais et Montréalaises, et ce, en consultant les organismes les représentant. Par exemple, en juin dernier, la Ville de Longueuil a envisagé de limiter le déneigement, dans les rues locales, à un trottoir sur deux⁶. L'adoption d'une telle proposition aurait grandement affecté la mobilité des personnes en situation de handicap et des personnes âgées.

³ Concrètement, les répondants font les constats suivants : 74,07% des intersections observées ne sont pas dégagées en totalité, 70,37% sont obstruées par un banc de neige et 44,44% sont glissantes.

⁴ De plus, 94,44% des débarcadères observés ne sont pas déneigés en même temps que le trottoir.

⁵ Consultation publique, Perspectives budgétaires 2021, Ville de Montréal, p. 21.

⁶ Le Courrier du Sud (2020). Déneigement à Longueuil: le conseil municipal tranchera ce soir, 7 juillet, <https://www.lecourrierdusud.ca/deneigement-a-longueuil-le-conseil-municipal-tranchera-ce-soir/>

Notons d'ailleurs que les citoyennes et citoyens en situation de handicap, se sont mobilisés énergiquement pour s'assurer que la Ville de Longueuil n'aille pas de l'avant avec une telle mesure.

Les aménagements urbains

En raison de la pandémie actuelle, de nombreux défis se sont imposés aux divers paliers gouvernementaux. Différentes solutions ont alors été proposées. Dans le cas de la Ville de Montréal, une des solutions fut de mettre en place de nouveaux aménagements urbains (rues piétonnes, corridors sanitaires, voies actives sécuritaires), et ce, pour faciliter le quotidien des Montréalais. Cependant, ces nouveaux aménagements urbains n'ont pas été pensés, dès le début, en lien avec l'accessibilité universelle et les besoins des personnes en situation de handicap. Par conséquent, de nombreux Montréalais et Montréalaises ont rencontré des obstacles qui ont affecté leur mobilité, leur déplacement et leur autonomie.

Bien que plusieurs de ces obstacles aient depuis été corrigés, nous souhaitons rappeler que l'accessibilité universelle est une dimension essentielle de l'inclusion. Ainsi, Ex aequo considère que lorsque la Ville « réfléchit à ses investissements en aménagements urbains », celle-ci doit s'assurer que les aménagements et les déplacements qui en découlent visent la participation citoyenne de tous et toutes.

Encore une fois, nous jugeons que les organismes ou les associations représentant les personnes en situation de handicap et, les personnes en situation de mobilité réduite elles-mêmes, doivent être invités à réfléchir ces nouveaux aménagements urbains, et ce, dans le but de réfléchir de manière concertée à de nouvelles idées d'aménagements.

Conclusion et recommandations

En résumé, Ex aequo est bien conscient des défis posés par la préparation du budget 2021, et ce, dans le contexte de la COVID-19. Malgré cela, Ex aequo souhaite réitérer le fait que la relance économique et les diverses mesures budgétaires ne doivent pas avoir de conséquences négatives pour les groupes

déjà marginalisés, tels que les personnes en situation de handicap. En d'autres mots, si la Ville doit mettre en place des coupures de services ou de nouveaux investissements, il ne faut pas que ces coupures et investissements affectent la participation citoyenne des personnes en situation de handicap, tels que par un déneigement ne respectant pas les normes hivernales d'accessibilité universelle ou encore par la mise en place d'aménagements urbains non universellement accessibles.

Ainsi, nous recommandons fortement à la Commission :

Recommandation 1 : Que la relance économique et le budget 2021 soient pensés dans une optique d'inclusion sociale.

Recommandation 2 : Que les coupures de services ou les nouveaux investissements n'aient pas de conséquences sur la participation citoyenne de l'ensemble des Montréalais et Montréalaises.

Recommandation 3 : Qu'un travail de recherche approfondi soit mené afin d'identifier les conséquences possibles liées aux coupures de services ou aux nouveaux investissements, et ce, pour l'ensemble de la population.

Recommandation 4 : Que les personnes en situation de handicap (et plus largement, les groupes sociaux marginalisés) soient consultées afin d'identifier les conséquences, sur celles-ci, des coupures de services ou des nouveaux investissements.

Pour une égalité sans détour



www.exaequo.net



[facebook/exaequo.net](https://facebook.com/exaequo.net)



[twitter/exaequo_](https://twitter.com/exaequo_)



[instagram/exaequo_](https://instagram.com/exaequo_)